

FAVORISER LES USAGES PARTAGÉS DE LA VOIE PUBLIQUE



ACTION

Développer des parcours de mobilités urbaines et rurales pour permettre aux habitants de pratiquer une activité physique.

Convaincus des bénéfices en termes de santé et de développement durable, vous souhaitez encourager le recours aux mobilités actives et le partage de la voie publique sur votre territoire ?

Cette fiche vous propose un plan d'action concret pour y parvenir, et renforcer les politiques et schémas territoriaux déjà mis en place. Ce plan d'action repose sur la transversalité, et permet de mobiliser de nombreux acteurs publics, privés et associatifs sous votre pilotage.



Les avantages sont multiples :

- Concilier deux objectifs majeurs de politique publique : la promotion de la santé via l'activité physique ou sportive, et la protection de l'environnement en offrant des alternatives aux transports motorisés.
- Répondre à une attente des habitants qui perçoivent de plus en plus l'intérêt de « bouger plus » au quotidien.
- Améliorer la qualité de vie des habitants dans leur environnement de proximité, en développant et en mutualisant les investissements d'aménagements urbains et ruraux.
- Impulser une démarche sport santé sur le territoire, en suscitant une collaboration durable entre les acteurs locaux.

OBJECTIFS

- Lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique.
- Favoriser le recours aux mobilités actives en toute sécurité, en augmentant la présence et la visibilité des piétons et des cyclistes.
- Sensibiliser aux bienfaits d'une activité physique et sportive modérée au quotidien.
- Encourager ceux qui n'osent pas encore passer à l'acte à abandonner les transports motorisés pour les trajets courts, favoriser l'intermodalité.
- Améliorer l'accessibilité, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

PISTES D'ACTION

- Mettre en place un programme d'information et de formation sur les mobilités actives, l'accessibilité de l'espace public et le « Design actif » destiné aux élus locaux et aux agents territoriaux.
- Mettre en place la signalétique, jalonner les itinéraires et signaler les temps de trajets à pied.
- Favoriser et soutenir la mise en place de « pédibus scolaire » (cf initiative ville de Brest).
- Restreindre la circulation des véhicules motorisés à proximité des établissements scolaires afin d'en sécuriser les alentours et de favoriser les mobilités actives.
- Développer les zones 30 km/h, les « zones de rencontre » (limitées à 20km/h) où les piétons ont la priorité et sont autorisés à circuler sur la chaussée, les « aires piétonnes » et les « voies vertes ».
- Intégrer la dimension « partage de l'espace public » dans le cahier des charges des commandes publiques (aménagement routiers, projets d'urbanisation, espaces publics...), en particulier au sujet des traversées des voies de circulation. Développer la culture « mobilités actives » dans les projets d'urbanisme.
- Élargir et dégager les trottoirs pour permettre une libre circulation des personnes à mobilité réduite.
- Multiplier les traversées piétonnes sécurisées (rehaussement des voies à la hauteur des trottoirs au niveau des passages piétons) avec feux et refuge central pour les avenues les plus larges, « trottoirs traversants » en centre-ville.
- Agrémenter les zones piétonnes de bancs pour permettre aux plus âgés des déplacements à pied avec des zones de repos assurées, le long des parcours.
- Installer du mobilier sportif en libre accès sur la voie publique avec des interventions d'étudiants, dans le cadre de leur formation, pour délivrer des messages de prévention et de bonnes pratiques.
- Développer des itinéraires piétons culturels ou sportifs sur le territoire de la commune, un réseau de promenade.

COUTS ET FINANCEMENTS

Le coût des aménagements est variable selon la nature des équipements mis en place :

- Fléchage et marquage du mobilier urbain : quelques centaines d'euros.
- Co-financement de l'ADEME.
- Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) : 350M€ sur 7 ans pour l'aménagement cyclable et le développement des mobilités actives + 100 M€/an disponibles pour les mobilités au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), notamment pour le développement des mobilités actives.

PARTENARIATS POSSIBLES

- Collectivités territoriales, Etat pour avoir une action coordonnée d'aménagement.
- Associations sportives et culturelles.
- Agence de la transition écologique ADEME.
- UFR d'Urbanisme, STAPS et de Médecine.

LES BONNES PRATIQUES

A. Pédibus à Brest

Mise en place d'un pédibus et édition d'un guide pour engager la démarche.

<https://www.brest.fr/actus-agenda/publications/publications-2611/mettre-en-place-un-pedibus-carnet-de-route-etape-par-etape-11546.html?cHash=fd47cc817226cb0b4aa2e2ef3c199a9d>

B. Balades ou promenades urbaines

Création d'itinéraires piétons dans des zones peu éloignées mais au final méconnues qui permettent de découvrir les paysages comme les espaces culturels. Exemple dans le cadre des "Ateliers piétons du Grand Paris Express".

Paris : <https://www.enlargeyourparis.fr/thematique/randonnee>

Rennes : <https://metropole.rennes.fr/6-balades-urbaines-pour-redecouvrir-rennes>

La Rochelle : <https://www.larochelle.fr/action-municipale/elus-et-institution/les-balades-urbaines>

C. Schéma directeur piéton albigeois

Plan d'aménagement d'une agglomération de 85 000 habitants. 84 itinéraires piétons identifiés, coût environ 20 000 €, financé à 50% par l'ADEME.

https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rex_schema_pieton_albigeois_011306.pdf

D. Plan « Piéton-Vélo » ville de Saint-Louis

Plan d'action en 15 mesures pour favoriser les mobilités actives.

https://www.saint-louis.fr/download/Environnement/plan-pieton_velo.pdf

METHODOLOGIE ET CRITERES D'EVALUATION

- Nombre d'infrastructures piétonnes sécurisées, rénovées.
- Nombre de ruptures raccordées dans les itinéraires piétons.
- Nombre de personnes ayant participé à des ateliers piétons.
- Nombre de marcheurs empruntant un itinéraire piéton.
- Sommes engagées dans des projets d'aménagement favorisant les mobilités actives et l'accessibilité.

RESSOURCES UTILES

Agence de la transition écologique ADEME

<https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire>

Sur la sécurisation des mobilités actives

<http://collectivitesviables.org/articles/securite-des-deplacements-actifs.aspx>

« Promouvoir la marche à pied » (Belgique)

https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/IF_Mobilite_PromouvoirLaMarcheAPied_FINAL_FR.PDF

« Développer la marche en ville : pourquoi, comment ? »

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/12/art2411-PJ1_cle632fae.pdf

Favoriser la marche : quels aménagements, quelles démarches pour mieux accueillir les piétons ?

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/favoriser-marche-quels-amenagements-quelles-demarches-mieux>

Contact

bougerplus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS

